



ENERGY REVOLT

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

**Investissez dans une
transition énergétique durable**



Solaire



Éolienne



Biomasse



Hydraulique

ENERGY REVOLT

est une coopérative qui finance ses projets de production d'électricité grâce à la participation d'investisseurs externes.

La coopérative compte actuellement 163 actionnaires et dispose d'un capital souscrit de 937 750 €. Energy Revolt a été fondée en 2015 par son administrateur-délégué, « Energipark Réiden s.a. », et est basée à Beckerich.

Les objectifs d'Energy Revolt sont de lancer, de mettre en œuvre et d'exploiter des projets dans le cadre d'une production d'énergie locale respectueuse de l'environnement.



Quelles sont les activités d'Energy Revolt ?

Jusqu'en 2023, Energy Revolt a exercé ses activités exclusivement en tant qu'investisseur pur. Les investissements ont principalement porté sur deux projets de biomasse, trois projets éoliens et environ 200 kWc d'énergie solaire.

De plus, 31 installations solaires et 3 pompes à chaleur ont été financées pour des clients via des modèles de contrats de performance.

Entre 2023 et 2025, la société s'est établie en tant que fournisseur d'électricité luxembourgeois. Une forte accélération de la croissance est prévue pour 2026. La fourniture d'électricité constituera alors l'activité principale d'Energy Revolt.

Actuellement, l'aspect opérationnel est encore entièrement couvert par un contrat de services avec Energipark Réiden. Le transfert de divers domaines de responsabilité à Energy Revolt et la prise en charge correspondante par son propre personnel doivent être achevés au plus tard fin 2028.

Innovant et différent !

Depuis sa création, Energy Revolt se distingue des autres coopératives énergétiques. Cela tient d'une part à la diversité des technologies dans lesquelles elle a investi, et d'autre part à ses modèles de financement innovants.

Cela est possible car Energy Revolt peut compter sur un soutien solide et professionnel pour ses projets grâce à l'Energipark Réiden.



Objectifs

Energy Revolt entend jouer un rôle important dans la transition énergétique sur le marché luxembourgeois de l'électricité.

Son indépendance vis-à-vis des prestataires de services externes et des investisseurs internationaux lui permet d'agir avec rapidité, souplesse et avec un esprit d'innovation.

Energy Revolt vise à rester aussi indépendante que possible du marché international de l'électricité. Cela est rendu possible par :

- **des prix équitables et fixes pour les producteurs luxembourgeois**
- **des prix attractifs et fixes pour les clients luxembourgeois**

Ce modèle a fait ses preuves, notamment pendant la crise énergétique actuelle. Energy Revolt élargit constamment son pool de producteurs nationaux. Energy Revolt dispose actuellement :

- **de 23,7 MWh d'énergie solaire**
- **de 8 MW d'énergie éolienne**
- **de 300 kW d'énergie hydraulique et**
- **de 1,4 MW de biogaz sous contrat**

Cela permet à Energy Revolt de couvrir **simultanément** entre 60 % et 70 % de la consommation d'électricité de ses clients à partir de sources renouvelables nationales.

Ce modèle innovant est tourné vers l'avenir et prêt à permettre une autosuffisance croissante grâce aux sources renouvelables locales.

C'est le moment idéal pour investir !

En 2025, le modèle économique de la fourniture d'électricité a été validé par une demande forte et croissante, ainsi que par des résultats supérieurs aux objectifs fixés.

Afin d'atteindre plus rapidement et plus efficacement la croissance visée, et de conserver notre rôle de pionnier dans la mise en œuvre des évolutions technologiques rapides sur le marché luxembourgeois, une augmentation de capital est prévue pour :

- **Investir dans du personnel hautement qualifié**
- **Investissement dans le marketing et la communication**
- **Augmentation de la liquidité**

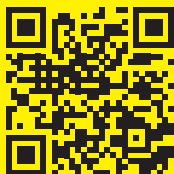
Nos objectifs d'ici 2030

- **Croissance à deux chiffres**
- **Pionnier dans les solutions d'avenir**
- **Versement régulier de dividendes**

ENERGY REVOLT

Cela vous intéresse ?

Vous pouvez vous inscrire via le formulaire d'inscription jusqu'au 30 juin 2026.



Pour toute question

René Jungbluth

administrateur

T +352 621 621 181

Paul Kauten

administrateur-délégué

T +352 621 355 254

E paul.kauten@energyrevolt.lu

info@energyrevolt.lu . T 28 80 55 80

www.energyrevolt.lu



**ENERGY
REVOLT**
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE



ENERGY REVOLT

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

Investéiert mat an eng

nohalteg Energietransitioun



Sonnenenergie



Wandkraaft



Biomass



Waasserkraaft

ENERGY REVOLT

ass eng Kooperativ, déi hir Projekte fir d'Stroumproduktioun duerch d'Participatioun vun externen Investisseure finanzéiert.

D'Kooperativ huet aktuell 163 Aktionäre mat engem gezeechente Kapital vun 937.750 €. Energy Revolt gouf 2015 vun hirem administrateur-délégué, „Energipark Réiden s.a.“, gegrënnt an huet de Sëtz zu Bieckerech.

D'Ziler vun Energy Revolt si fir Projeten am Kader vun enger ëmweltfrëndlecher lokaler Energieproduktioun ze initiéieren, ze erméiglechen an ze bedreiwen.



Wat sinn d'Aktivitéite vun Energy Revolt?

Bis 2023 huet Energy Revolt ausschliesslech als rengen Investisseur operéiert. Investitioune goufen haaptsächlech an zwee Biomasseprojeten, dräi Wandkraaftprojeten an ongeféier 200 kWp Solarenergie gemaach.

Zousätzlech goufen 31 Solaranlagen an 3 Wärmepumpelen fir Clienten iwwer Contracting-Modeller finanzéiert.

Tëscht 2023 an 2025 gouf d'Firma als lëtzebuergesche Stroumliwwerant etabléiert. Fir 2026 ass eng bedeitend Wuesstemssteigerung geplangt. D'Stroumliwwerung wäert dann an Zukunft déi dominant Geschäftsaktivitéit vun Energy Revolt sinn.

Momentan ass déi operativ Säit nach zu 100% duerch e contrat de services mat Energipark Réiden ofgedeckt. D'Iwwerdroung vu verschiddenen Aufgabebereicher op Energy Revolt an eng entsprechend Ofdeckung mat eegenem Personal, soll bis spëtstens Enn 2028 ofgeschloss sinn.

Innovativ, konsequent, anescht!

Zënter senger Grënnung huet Energy Revolt sech vun aneren Energiekooperativen ënnerscheet. Op der enger Säit läit dat un der méi grousser Palette un Technologien, an déi si investéiert huet, an op der anerer Säit un hiren innovative Finanzéierungsmodeller.

Dëst ass méiglech, well Energy Revolt op eng zolidd, professionell Projetsënnerstëtzung iwwer den Energipark Réiden ziele kann.



Ziler

Energy Revolt wëll um Lëtzebuurger Strommaart eng wichteg Roll bei der Energietransitioun spillen.

Duerch d'Onofhängegkeet vun externen Déngschtleeschter an internationalen Investisseuren ka séier, flexibel an innovativ gehandelt ginn.

Energy Revolt huet d'Zil, esou onofhängeg wéi méiglech vum internationale Strommaart ze bleiwen. Dëst gëtt erméiglecht duerch:

- **fair a fix Präisser fir Lëtzebuurger Produzenten**
- **attraktiv a fix Präisser fir Lëtzebuurger Stromclinten**

Dëse Modell huet sech net zulescht an der aktueller Energiekris bewisen.

Energy Revolt erweidert säin nationale Produzenten-Pool stänneg. Energy Revolt huet aktuell:

- **23,7 MWp Solarenergie**
- **8 MW Wandenergie**
- **300 kW Waasserkraaft an**
- **1,4 MW Biogas ënner Kontrakt**

Dëst erlaabt Energy Revolt, tëscht 60 a 70% vum Stromverbrauch vu senge Clinten **zäitgläich** aus nationalen erneierbare Quellen ze decken.

Dësen innovative Modell ass zukunftsorientéiert a prett, fir e wuessende Selbstversorgungsundeel aus lokalen erneierbare Quellen ze erméiglechen.

Déi richteg Zäit fir ze investéieren!

Am Joer 2025 gouf de Geschäftsmodell fir d'Stromversuergung duerch déi héich a wuessend Nofro, souwéi och duerch d'Resultater déi iwwer den Ziler louche validéiert.

Fir den ugestriefte Wuesstem méi séier an effektiv ze erreechen, an d'Roll vum Pionéier bei der Ëmsetzung vun de rasanten technologeschen Entwécklungen um lëtzebuergesche Maart ze behalen, ass eng Kapitalerhéijung geplangt fir:

- **Investitioun an héichqualifizéiert Mataarbechter**
- **Investitioun a Marketing a Kommunikatioun**
- **Erhéijung vum Liquiditéitsspillraum**

Eis Ziler bis 2030

- **Zweestellige Wuesstem**
- **Pionéier bäi zukunftsorientéierte Léisungen**
- **Reegelméisseg Ausbeuezele vun Dividenden**

ENERGY REVOLT

Sidd Dir interesséiert?

Dir kënt lech bis den 30. Juni 2026
iwwer de Souskriptiounsziel umellen.



Weider Froen

René Jungbluth
administrateur
T +352 621 621 181

Paul Kauten
administrateur-délégué
T +352 621 355 254
E paul.kauten@energyrevolt.lu

info@energyrevolt.lu . T 28 80 55 80
www.energyrevolt.lu



**ENERGY
REVOLT**
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

Votre identité

Nom et Prénom :

Date et lieu de naissance :, Nationalité :

Adresse :

E-mail :, Téléphone :

IBAN :, BIC :

(Pour le versement des dividendes)

Je déclare avoir pris connaissance des statuts de la coopérative ENERGY REVOLT S.C. et souhaite devenir associé(e) / investir dans la coopérative.

Je souscris à part(s) sociale(s) d'une valeur nominale de 150 € l'unité, soit un montant total de :
..... euros (..... , - €).

I. Objet social de la coopérative

- Mettre en œuvre et développer des projets de production d'énergie renouvelable en favorisant la participation des citoyens (notamment des activités dans la production, l'achat et la vente d'énergie renouvelable) ;
- Promouvoir auprès de ses associés et du grand public une utilisation rationnelle et responsable de l'énergie ;
- Appuyer les associés dans leurs choix énergétiques liés à la mise en œuvre des solutions individuelles de production et de consommation durable d'énergie, dans le sens d'une maîtrise de la consommation, de l'allègement de la facture énergétique et l'amélioration de l'empreinte écologique ;
- Favoriser le débat énergétique pour promouvoir une politique énergétique durable qui puisse déboucher sur une vie sociale plus collective.

II. Règles du capital et droits des associés

Valeur et dividende : Les parts sont nominatives, incessibles et intransmissibles à des tiers. Pour être éligible aux dividendes éventuels de l'exercice en cours, la souscription doit être validée au plus tard le 30 juin. Le capital social est formé par la somme des parts souscrites par les associés et est illimité.

Droit de vote : La coopérative applique le principe « un membre = une voix », quel que soit le nombre de parts détenues.

Convocations : J'accepte de recevoir les convocations aux assemblées générales par e-mail avec accusé de réception.

III. Engagements

En signant ce bulletin, je m'engage à respecter les statuts de la coopérative, ainsi que les décisions futures du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. Je confirme que les statuts m'ont été communiqués.

IV. Paiement

Le paiement de l'intégralité des parts s'effectue par virement bancaire sur le compte de la coopérative :
Banque : BGL BNP Paribas, IBAN : LU21 0030 1595 5140 4000, BIC : BGLLLULL

Acquisition de la qualité d'associé : La qualité d'associé(e) et les droits qui y sont attachés ne seront définitivement acquis qu'après réception effective du paiement intégral sur le compte de la coopérative.

V. Protection des données personnelles (RGPD)

J'accepte que la coopérative utilise mes données personnelles. Elles ne seront jamais divulguées à des tiers, sauf obligation légale ou administrative. J'ai un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur simple demande écrite.

VI. Modalités de transmission et validation

Pièces à joindre : Ce bulletin complété et signé + une copie recto et verso d'une pièce d'identité valide + un RIB.

Envoi : Par courrier postal au siège ou par e-mail à info@energyrevolt.lu.

Validation : Le Conseil d'Administration statue sur l'admission à la majorité des 2/3 dans les 30 jours calendaires suivant la réception. Une confirmation et une copie conforme du bulletin vous seront envoyées sous 15 jours (pour les membres existants) ou après admission (pour les nouveaux membres).

(Si signature par un mandataire : joindre l'original du mandat et la pièce d'identité du mandataire)

Fait à , le

Signature du souscripteur / de la souscriptrice (précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé")

Votre identité

Dénomination sociale et forme juridique :

Forme juridique : RCSL :

Siège social :

E-mail :, Téléphone :

IBAN : ,BIC :

(Pour le versement des dividendes)

Représentée par : Nom et Prénom :

en qualité de :

Je déclare avoir pris connaissance des statuts de la coopérative ENERGY REVOLT S.C. et souhaite devenir associé(e) / investir dans la coopérative.

Je souscris à part(s) sociale(s) d'une valeur nominale de 150 € l'unité, soit un montant total de :
..... euros (..... , - €).

I. Objet social de la coopérative

- Mettre en œuvre et développer des projets de production d'énergie renouvelable en favorisant la participation des citoyens (notamment des activités dans la production, l'achat et la vente d'énergie renouvelable) ;
- Promouvoir auprès de ses associés et du grand public une utilisation rationnelle et responsable de l'énergie ;
- Appuyer les associés dans leurs choix énergétiques liés à la mise en œuvre des solutions individuelles de production et de consommation durable d'énergie, dans le sens d'une maîtrise de la consommation, de l'allègement de la facture énergétique et l'amélioration de l'empreinte écologique ;
- Favoriser le débat énergétique pour promouvoir une politique énergétique durable qui puisse déboucher sur une vie sociale plus collective.

II. Règles du capital et droits des associés

Valeur et dividende : Les parts sont nominatives, incessibles et intransmissibles à des tiers. Pour être éligible aux dividendes éventuels de l'exercice en cours, la souscription doit être validée au plus tard le 30 juin. Le capital social est formé par la somme des parts souscrites par les associés et est illimité.

Droit de vote : La coopérative applique le principe « un membre = une voix », quel que soit le nombre de parts détenues.

Convocations : J'accepte de recevoir les convocations aux assemblées générales par e-mail avec accusé de réception.

III. Engagements

En signant ce bulletin, je m'engage à respecter les statuts de la coopérative, ainsi que les décisions futures du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. Je confirme que les statuts m'ont été communiqués.

IV. Paiement

Le paiement de l'intégralité des parts s'effectue par virement bancaire sur le compte de la coopérative : Banque : BGL BNP Paribas, IBAN : LU21 0030 1595 5140 4000, BIC : BGLLLULL

Acquisition de la qualité d'associé : La qualité d'associé(e) et les droits qui y sont attachés ne seront définitivement acquis qu'après réception effective du paiement intégral sur le compte de la coopérative.

V. Protection des données personnelles (RGPD)

J'accepte que la coopérative utilise mes données personnelles. Elles ne seront jamais divulguées à des tiers, sauf obligation légale ou administrative. J'ai un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur simple demande écrite.

VI. Modalités de transmission et validation

Pièces à joindre : Ce bulletin complété et signé + une copie recto et verso d'une pièce d'identité valide + un RIB.

Envoi : Par courrier postal au siège ou par e-mail à info@energyrevolt.lu.

Validation : Le Conseil d'Administration statue sur l'admission à la majorité des 2/3 dans les 30 jours calendaires suivant la réception. Une confirmation et une copie conforme du bulletin vous seront envoyées sous 15 jours (pour les membres existants) ou après admission (pour les nouveaux membres).

(Si signature par un mandataire : joindre l'original du mandat et la pièce d'identité du mandataire)

Fait à , le

Signature du souscripteur / de la souscriptrice (précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé")